



**NOS DÉCHETS**

**EN DÉBAT**

La parole est à vous!

**Débat Public sur le  
centre de traitement des  
déchets ménagers  
d'Ivry/Paris XIII**

**REUNION THEMATIQUE  
INCINERATION**

**Paris, le 7 octobre 2009**

**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
centre de traitement  
des déchets ménagers  
d'Ivry/Paris XIII



# Déroulement de la soirée



2

- Présentation du **débat public**
- Présentation du **projet du Syctom**
- **1<sup>ère</sup> table ronde : Quelles actions des industriels, des distributeurs, des consommateurs pour faire progresser la prévention, le réemploi et le tri des déchets ?**
- **2<sup>ème</sup> table ronde : Comment les collectivités vont-elles contribuer à la réduction des déchets à la source et à l'amélioration des performances du recyclage dans les années à venir ? Quelles conséquences pour le traitement des déchets de l'agglomération parisienne ?**





# Le débat public

## La saisine de la CNDP



3

- **Le maître d'ouvrage du projet doit saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** lorsque les caractéristiques de son projet dépassent les seuils fixés par décret (coût > 300 M €),
- La CNDP, en tant qu'Autorité administrative indépendante (loi février 2002):
  - est chargée de «**veiller au respect de la participation du public** au processus d'élaboration des projets d'aménagement d'intérêt national»,
  - **décide ou non de l'organisation du débat public** en fonction des enjeux socio-économiques du projet et de son impact sur l'environnement et le territoire,
  - **nomme le Président puis les membres de la Commission particulière du débat public (CPDP).**
  - La CPDP organise et anime le débat en toute **indépendance** et **neutralité**, sans exprimer son avis sur le projet.





# Le débat public

## Objectif et composition de la CPDP



4

- Objectif : **Permettre au public**

- **de s’informer** sur le projet,
- **d’obtenir des réponses** à ses questions,
- **d’exprimer ses observations**, questionnement et **propositions**,

Pour **éclairer le maître d’ouvrage sur les suites à donner à son projet**, la décision lui revenant.

- Composition :

- **Philippe Marzolf**, Président,  
Vice-président de la CNDP,  
éco-conseiller,
- **Anne Laure Bedu**,  
Consultante dans le domaine  
du développement durable
- **Alain Marabout**,  
Avocat retraité
- **Laurence Monnoyer-Smith**,  
Professeur d’université
- **Jean-Paul Puyfaucher**.  
Ingénieur travaux publics  
retraité





# Le débat public

## La portée, les principes et les suites



5

- Le débat :
  - porte sur **l'opportunité, les objectifs et les grandes caractéristiques du projet**,
  - se déroule **en amont de la décision**, bien avant l'enquête publique.
- Les principes :
  - **Transparence** : toutes les informations sont mises à la disposition du public,
  - **Équivalence** : tous les points de vue peuvent être exprimés,
  - **Argumentation** : toutes les positions sont explicitées et débattues.
- Les suites du débat :
  - Dans les **2 mois après la clôture du débat**, la **CPDP publie un compte rendu** de l'ensemble des arguments échangés à partir duquel la CNDP établit un **bilan**,
  - Dans les **3 mois après cette publication**, le **Maître d'Ouvrage publie sa décision vis-à-vis du projet** sur le principe et les conditions de poursuite.





# Les moyens d'information les documents du débat



6

- Les documents de la CPDP :
  - **Un dépliant** (avec carte T) présentera les outils d'information, de participation et le calendrier des réunions,
  - **Le journal du débat** (3 numéros prévus, le premier avec carte T) rendra compte du déroulement du débat public à ses étapes-clés,
  - **Une newsletter** hebdomadaire,
- Les documents du maître d'ouvrage :
  - **Le dossier du maître d'ouvrage** (100 pages) et sa **synthèse** (4 pages) présenteront le projet,
  - Les études menées dans le cadre de la préparation du projet.
- Les documents en cours de débat :
  - **Tous les avis, contributions et délibérations sont rendus publics,**
  - **Les cahiers d'acteurs** (4 pages maximum),
  - Des études et documents complémentaires.





# Les moyens de participation

## Les réunions publiques (1/2)



7

- Le mardi 22 septembre, **une réunion d'ouverture** :  
**Faut-il reconstruire le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII ?**  
Ivry-sur-Seine, de 20h à 23h
- Au mois d'octobre, **3 réunions thématiques** :  
Paris 13ème, de 20h à 23h
  - **La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?**  
jeudi 1<sup>er</sup> octobre
  - **Quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ?** le mercredi 7 octobre
  - **La méthanisation avec valorisation biologique des déchets est-elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ?** le mardi 13 octobre

NB : En parallèle des réunions thématiques, **un groupe de travail se réunira pour étudier l'évaluation du gisement de déchets** à partir duquel est dimensionné le projet





# Les moyens de participation

## Les réunions publiques (2/2)



8

Au mois de novembre, **4 réunions locales**, de 20h à 23h :

- **Quels modes et quelles capacités de traitement pour le nouveau centre ?**  
Ivry-sur-Seine, le jeudi 5 novembre
- **Quels sont les impacts environnementaux et sanitaires du traitement des déchets à Ivry/Paris XIII ? Quelles sont les mesures de contrôle et de suivi ?**  
Charenton-le-Pont, le jeudi 12 novembre
- **Comment intégrer le centre de traitement dans son environnement urbain ?**  
Ivry-sur-Seine, le lundi 16 novembre
- **Quel coût et quelles modalités de financement du projet ? Qui va décider ?  
Quelle concertation en cas de poursuite du projet ?**  
Villejuif, le mercredi 25 novembre
- Une réunion de clôture : **Les principaux enseignements du débat public**  
Ivry-sur-Seine, le lundi 14 décembre

**NB : Des auditions publiques** pourront être organisées sur demande des acteurs.







# Les moyens de participation en parallèle des réunions publiques du 4 septembre au 21 décembre



9

- **Les contributions écrites, les avis et les délibérations** pourront être envoyés par courrier, e-mail ou postés sur le site internet.
- Le site internet
  - **Un système Questions/réponses** pour questionner le maître d’ouvrage et la CPDP,
  - **Un blog** pour échanger sur toutes les thématiques du débat.
- Le débat dans les instances de démocratie locale
  - Diffusion des documents du débat aux **conseils de quartier et centres socio-culturels** et appui à l’organisation de séances.
- Le débat avec les enfants
  - **Diffusion d’un outil pédagogique** aux enseignants et animateurs,

**Toutes les contributions seront rendues publiques et prises en compte dans le compte-rendu et le bilan du débat public.**





# Déroulement de la soirée



10

- **Présentation synthétique du projet (10 mn)**
- **1<sup>ère</sup> table ronde : L'incinération avec valorisation énergétique constitue-t-elle une alternative aux énergies fossiles ou doit-elle être limitée ?**
- **2<sup>ème</sup> table ronde : Où en est-on de la controverse sur les effets de l'incinération sur la santé publique ? Les récentes études de l'INVS ont-elles clôt le débat ou d'autres mesures doivent-elles être engagées ?**

